

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 16 FEVRIER 2022

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



INITIÉE PAR

Envea Global

PRÉSENTÉE PAR



ODDO BHF

**MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES
INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ ENVEA GLOBAL**

TERMES DE L'OFFRE :

PRIX DE L'OFFRE : 175 euros par action Envea

DUREE DE L'OFFRE : 15 jours de négociation



Le présent communiqué a été établi par Envea Global et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27, 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Envea en date du 15 février 2022, apposé le visa n°22-034 en date du 15 février 2022 sur la note d'information établie par Envea Global (l'« **Offre** »).

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1 I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où le nombre d'actions non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires d'Envea ne représenterait pas, à l'issue de l'Offre, plus de 10% du capital et des droits de vote d'Envea, Envea Global demandera à l'AMF, au plus tard dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre, conformément aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Envea non apportées à l'Offre moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'Envea Global ont été déposées auprès de l'AMF le 15 février 2022 et complètent la note d'information établie par Envea Global. Ces informations ainsi que la note d'information sont mises à la disposition du public ce jour, sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Envea Global (www.enveaholding.global) et peuvent également être obtenues sans frais au siège social d'Envea Global (111, boulevard Robespierre, 78300 Poissy) et auprès de ODDO BHF SCA (5, boulevard du Général Leclerc, 92110 Clichy).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Envea Global décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.